



BAREME DE SAISIE SUR RETRAITE

Par **PERONI**, le **26/06/2012** à **21:35**

Bonsoir. Suite au divorce mon ex mari me doit une énorme prestation compensatoire. Malgré toutes mes démarches je n'ai pas obtenu grand chose. Finalement il va y avoir une saisie sur retraite. J'ai bien le bareme officiel mais je n'arrive pas a calculer (tranche, montants cumulés etc) Si quelqu'un peut m'aider en m'écrivant le calcul voila les sommes qu'il a perçu en 2011: retraite de base annuelle 12 026 E, retraite complémentaire annuelle (et payée trimestriellement) 10 183 E plus une autre petite retraite complémentaire de 1504 E annuelle (payée mensuellement) soit un total d'environ 23 000 E. Je suis handicapée a 80 % et j'ai besoin de cet argent. Merci a celui ou ceux qui m'expliqueront le calcul.

Par **youris**, le **27/06/2012** à **13:00**

bjr,
s'il y a saisie sur sa retraite, l'huissier devra lui laisser un minimum insaisissable soit l'équivalent du rsa pour une personne seule.
cdt